

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

**EXPLOITATION D'UNE RESTAURATION RAPIDE
DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023
A LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE**

FICHE « PROPOSITION COMMERCIALE »

ORGANISATION ET EXPLOITATION

Le candidat est invité à indiquer :

- les modalités d'exploitation du restaurant (personnel...);
- le type de menus proposés (qualité, variétés) et leurs prix (liste);
- les moyens de communication qu'il compte mettre en œuvre pour promouvoir le service;
- la possibilité de guinguette et d'activités estivales.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat(nom/prénom) s'engage, pour son propre compte, à respecter les termes et conditions de sa proposition commerciale, en toutes circonstances, au regard de l'activité pour laquelle le Département lui consent le droit d'occuper son domaine public.

Date et signature du candidat